

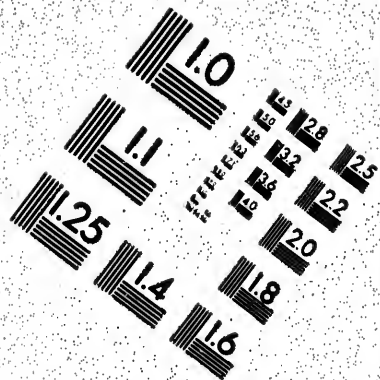
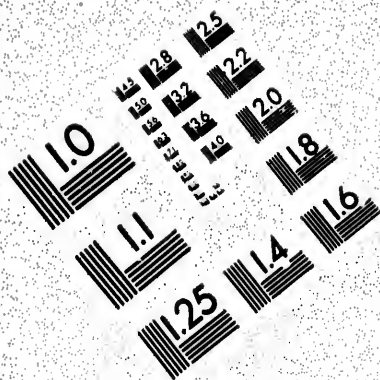
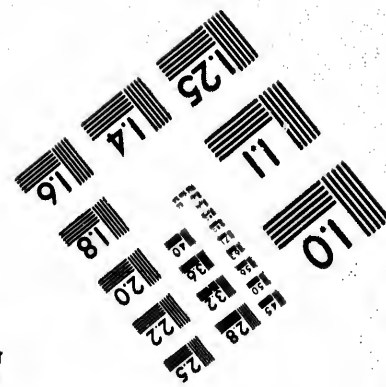
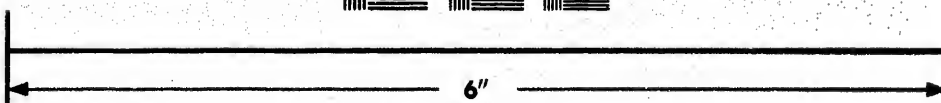
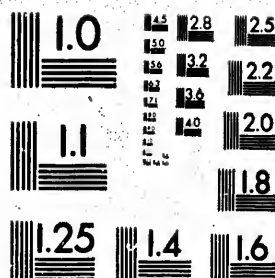


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

**This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.**

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
										✓	
12X		16X		20X		24X		28X		32X	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

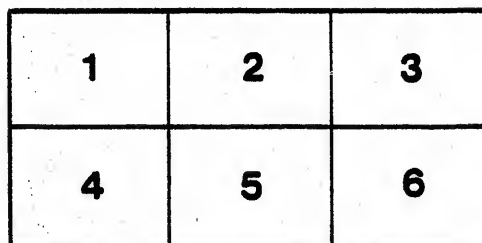
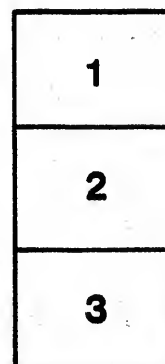
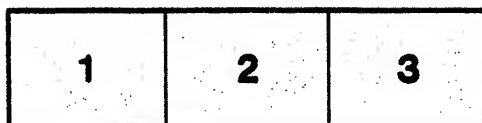
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

juin 1871

juin 1871

(No. 7.)

(Circulaire au Clergé.)

- I. Office et messe de S. Alphonse de Ligori, élevé au rang de Docteur de l'Eglise.
- II. Autels des sacristies privilégiés durant l'hiver, pour sept ans, avec faculté d'y garder le S. Sacrement.
- III. Pouvoir donné à l'Archevêque de Québec de déclarer privilégié un autel dans chaque église du diocèse.
- IV. Pouvoir accordé aussi d'ériger toutes les confréries autorisées.
- V. Réponse de S. M. la Reine à la requête des catholiques de ce diocèse, en faveur du Pape.
- VI. Compte rendu de la souscription en faveur de la France.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
3 Juin 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

I. Saint Alphonse de Ligori a été élevé au rang de Docteur de l'Eglise par un décret du 23 mars 1871. L'office et la messe seront les mêmes que ci-devant, avec les changements suivants. 1° à *Magnificat* des premières et des secondes vêpres, on dira l'antienne *O Doctor*; 2° les leçons du premier nocturne se diront du commun: *Sapientiam* et le VIIIe répons, *In medio ecclesiarum*; 3° à la messe on dira le *Credo*.

II. Par un indult du 23 avril 1871, le Souverain Pontife déclare privilégiés pour sept ans, les autels des sacristies sur lesquels l'Ordinaire aura permis de célébrer la messe, durant l'hiver; ce privilège commence au premier novembre et finit au premier mai. Le Saint-Père accorde aussi pour le même temps la permission de garder le Saint-Sacrement dans la sacristie, pourvu que les précautions soient prises contre tout danger d'irrévérence et que la lampe y reste allumée jour et nuit.

Il est bon de remarquer que ces privilèges ne sont pas accordés à tous indistinctement et qu'ils supposent de la part de l'Archevêque une permission spéciale de dire la messe dans la sacristie durant l'hiver.

III. Le même indult m'autorise à déclarer privilégié un autel dans chaque église du diocèse, quand même cet autel ne serait pas fixe; pourvu cependant que dans cette église il n'y ait pas déjà un autel privilégié. Les curés, missionnaires, ou chapelains dont les églises n'ont pas déjà cet avantage, s'empresseront, j'en suis certain, de demander une faveur qui peut tant contribuer au soulagement des âmes du purgatoire.

IV. Je suis également autorisé à ériger dans le diocèse toutes les confréries approuvées par le S. Siège et à y agréger par moi-même, ou par des prêtres délégués par moi, les personnes qui désirent participer aux indulgences et autres faveurs accordées à ces confréries.

V. J'ai reçu ces jours derniers de Son Excellence Lord Lisgar, Gouverneur-Général du Canada, la lettre suivante avec les deux documents qui l'accompagnent. Les signataires de l'adresse à la Reine en faveur du Pape, aimeront à connaître avec quelle bienveillance Sa Majesté l'a accueillie. Vous pourrez, si vous le jugez à propos, lire au prône le texte de la réponse, ou vous contenter d'en donner la substance en peu de mots. Vous ne manquerez pas d'y ajouter quelques mots sur la reconnaissance que nous devons à Son Excellence le Gouverneur-Général qui s'est volontiers chargé de transmettre notre adresse à Sa Majesté.

GOVERNOR GENERAL'S OFFICE,

Ottawa, May 26th 1871.

MY LORD ARCHBISHOP,

I am directed by the Governor General to transmit to you herewith a copy of a despatch received from the Secretary of State for the

Colonies, in reply to a Petition to the Queen from your Lordship and a large number of Roman Catholic Clergy and Laity, of the Diocese of Quebec.

I have the honor to be,

My Lord Archbishop,

Your most obedt. servant,

F. TURVILLE,

Governor's Secretary.

His Grace the

Archbishop of Quebec, &c., &c.

The Earl of Kimberley to the Lord Lisgar.

Downing Street, 11th May 1871.

MY LORD,

I have the honor to acknowledge the receipt of your Lordship's despatch, No. 89 of the 20th of April, forwarding a Petition to the Queen received from the Roman Catholic Archbishop of Quebec, and signed by a large number of the Roman Catholic Clergy and laity of that Diocese, praying for the intervention of Her Majesty's Government with a view to the restoration of the temporal sovereignty of the Pope.

I request that you will inform the Archbishop that this Petition has been laid before the Queen who was pleased to receive it very graciously. Several memorials of a similar character have lately been received by Her Majesty, and as the most convenient mode of answering the present Petition, I enclose a copy of a despatch which was addressed to the Governor of Malta, in reply to a memorial from the inhabitants of Malta and Gozo.

I request that you will communicate a copy of it to the Archbishop.

I have, &c., &c.,

(Signed)

KIMBERLEY.

Governor General,

The Right Honble.

LORD LISGAR, G. C. B.

The Earl of Kimberley to Sir Patrick Grant.

Downing Street, 7th December 1870.

SIR,

I have received your despatches Nos. 146 and 153 of the 26th of October and 8th of November, in which you enclose memorials addressed to Her Majesty by the inhabitants of Malta and Gozo, praying that Her Majesty will cause Her Government to take steps for supporting the rights of the Holy See in the Roman States, and to secure to the Sovereign Pontiff that independence and liberty which are necessary for the government of the Church of which he is the Head. These memorials have been laid before the Queen, who was pleased to receive them very graciously; and Her Majesty observes with pleasure the loyal and affectionate tone of the memorialists towards Her Person and Government.

Her Majesty's Government have not interfered in the Civil Affairs of the Roman States on the occasion of former events, which have occurred during the reign of the present Pope, nor can they now so interfere, but the deep interest which is felt by many millions of Her Majesty's subjects, in common with the Maltese, in the position of the Pope, renders all that concerns his personal dignity and independence, and freedom to exercise his spiritual functions, fit subjects

for the notice of Her Government, and they have not failed to take such steps as are in their power to afford to the Pope the means of security in case of need.

Her Majesty desires me to state that this subject will continue to receive the careful attention of Her Government, and that She has seen with much satisfaction the declarations of the Italian Government that the Pope's freedom and independence will be fully maintained and due provision made for the support of his dignity.

I have, &c., &c.

(Signed) **KIMBERLEY.**

Governor,

SIR PATRICK GRANT, G. C. B.

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

Ottawa, 26 Mai 1871.

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE,

J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous transmettre la copie ci-jointe d'une dépêche reçue du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, en réponse à la requête que Votre Grâce, et un très-grand nombre de catholiques-romains, prêtres et laïques, ont présentée à la Reine.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur l'Archevêque,

Votre très-humble serviteur,

F. TURVILLE,

Secrétaire du Gouverneur.

A Sa Grâce

l'Archevêque de Québec, etc., etc.

Le Marquis de Kimberley à Lord Lisgar.

Downing Street, 11 Mai 1871.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 89, en date du 20 Avril, par laquelle vous faites tenir à la Reine une dépêche signée de l'Archevêque de Québec, et d'un très-grand nombre de prêtres et de laïques de ce Diocèse, priant le gouvernement de Sa Majesté de vouloir bien intervenir en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

Je vous prie d'informer l'Archevêque que cette requête a été déposée aux pieds de la Reine qui l'a reçue très-gracieusement.

Il a été transmis à Sa Majesté dernièrement, plusieurs documents du même caractère; et pour répondre à la présente requête, je ne erois pouvoir rien faire de mieux que de vous passer la copie d'une dépêche adressée au Gouverneur de Malte, en réponse à un document présenté par les habitants de Malte et Gozo.

Je vous prie de communiquer à l'Archevêque copie de cette réponse.

J'ai, etc., etc.,

(Signé)

KIMBERLEY.

Le Très-Honorable LORD LISGAR,
Gouverneur-Général.

Le Marquis de Kimberley à Sir Patrick Grant.

Downing Street, 7 Décembre 1870.

Sir,

J'ai reçu vos dépêches, Nos. 146 et 153, en date du 26 Octobre et du 8 Novembre, accompagnant des requêtes que les habitants de Malte

et Gozo ont adressées à Sa Majesté, La priant d'engager son Gouvernement à prendre des mesures propres à sauvegarder les droits du Saint Siège dans les Etats Romains, et à conserver au Souverain Pontife cette indépendance et cette liberté qui lui sont nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise à la tête de laquelle il est placé.

Ces documents ont été déposés aux pieds de la Reine qui a daigné les recevoir très-gracieusement; et Sa Majesté constate avec plaisir la loyauté et l'affection que les pétitionnaires témoignent à Sa personne et à son Gouvernement.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas intervenu dans les affaires civiles des Etats Romains, à l'occasion des événements antérieurs qui ont eu lieu pendant le règne du Pape actuel, comme il ne peut non plus intervenir aujourd'hui; mais le grand intérêt que plusieurs millions de sujets de Sa Majesté, de concert avec les habitants de Malte, portent à la position du Pape, doit justement appeler l'attention de son Gouvernement sur tout ce qui concerne la dignité et l'indépendance personnelle du Pape, ainsi que la liberté qui lui est nécessaire pour exercer ses fonctions spirituelles; et le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué de prendre les mesures en son pouvoir pour fournir au Pape toute la sécurité possible, en cas de besoin.

Sa Majesté m'ordonne d'ajouter que ce sujet continuera à recevoir la sérieuse attention de son Gouvernement, et qu'Elle a vu avec beaucoup de satisfaction la déclaration faite par le Gouvernement Italien que la liberté et l'indépendance du Pape seront sauvegardées, et que des moyens lui seront donnés de soutenir sa dignité.

J'ai, etc., etc.,

(Signé)

KIMBERLEY.

SIR PATRICK GRANT, G. C. B.,

Gouverneur.

VI. Voici le compte rendu des sommes recueillies dans le diocèse de Québec pour la France et de l'emploi qui en a été fait.

Reçu en tout.....	\$3321.00
Envoyé directement à Mgr. d'Alger.....	500.00
Donné au R. P. François d'Assise, Trappiste (a).	40.00
Envoyé à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Bordeaux, président du comité central de secours aux orphelins et orphelines de la guerre.....	2781.00
	<u>\$3321.00</u>

En donnant aux souscripteurs connaissance de ce compte rendu vous voudrez bien, Monsieur le Curé, inviter de nouveau vos paroissiens à continuer de prier avec ferveur en faveur de la France où les derniers troubles viennent encore de laisser sans ressource une foule de veuves et d'orphelins.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement,

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

(a) Venu de France pour recueillir des aumônes en faveur de son monastère, ruiné par la guerre.

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

Inter eos qui fecerunt et docuerunt, quosque Dominus Noster Jesus Christus magnos fore vocavit in Regno Celorum, merito recensendus est **SANCTUS ALPHONSUS MARIA DE LIGORIO**, Congregationis a Sanctissimo Redemptore Institutor et Sanctae Agathae Gothorum Episcopus. Ille virtutum omnium exempla faciens, veluti lucerna supra candelabrum posita omnibus Christifidelibus, qui in domo Dei sunt, adeo illuxit ut jam inter cives Sanctorum et domesticos Dei fuerit relatus. Quod autem sancta operatione complexit, verbis etiam et scriptis docuit. Siquidem ipse errorum tenebras ab Incredulis et Jansenianis late diffusis doctis operibus maximeque Theologiae Moralis tractationibus dispulit atque dimovit. Obscura insuper dilucidavit, dubiaque declaravit, cum inter implexas Theologorum sive laxiores sive rigidiores sententias tutam straverit viam, per quam Christifidelium animarum moderatores inoffenso pede incedere possent. Simulque Immaculate Deiparae Conceptionis et Summi Pontificis ex Cathedra docentis infallibilitatis doctrinas accurate illustravit ac strenue asseruit, quae postea a quo hoc nostro dogmaticae declaratae sunt. Scripturarum denique aenigmata reseravit tum in asecticis lucubrationibus, caelesti quadam suavitate refertis, tum in saluberrimo quodam Commentario, quo Psalmos et Cantica in Divino Officio a Clericis recitanda ad eorum pietatem fovendam et mentem erudiendam explanavit. Summam Alphonsi sapientiam jam demiratus fuerat Pius Septimus sa. me., eumque commendaverat quia *coco et acriptis in media saeculi nocte errantibus viam justitiae ostendit, per quam passus ut de potestate tenebrarum transire in Dei lumen et regnum.* Neque minori laude inusitata vim, copiam varietatemque doctrinae in libris ab ipso conscriptis prosecutus est alter Summus Pontifex Gregorius XVI. sa. me. in Litteris decretalibus, quibus Alphonso majores Caelitum honores tribuebantur.

Verum temporibus haece nostris adeo sapientiam ejus enarrant gentes, et laudem ejus enuntiat Ecclesia, ut plurimi Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinales, fere omnes totius Orbis Sacrorum Antistites, Supremi Religiosorum Ordinum Moderatores, insignium Academicarum Theologi illustria Canoniarum Collegia, et docti ex omni coetu Viri

supplices libellos Sanctissimo Domino Nostro Pio IX. Pontifici Maximo porrexerint, quibus communia exposuere vota, ut Sanctus Alphonsus Maria de Liguorio Doctoris Ecclesiae titulo honoribusque cohonestaretur. Sanctitas Sua, preces benigne excipiens, gravissimum huiusmodi negotium de more Sacrorum Rituum Congregationi expendendum commisit. Itaque in Ordinariis Comitibus ad Vaticanas Aedes infrascripta die collectis Emi et Rmi Patres Cardinales sacris tuendis Ritibus prepositi, audita relatione Emi et Rmi Cardinalis Constantini Patritii Episcopi Ostiensis et Veliternis, Sacri Collegii Decani, eidem S. Congregationi Praefecti, Causaeque Ponentis, consideratis animadversionibus R. P. D. Petri Minetti Sanctae Fidei Promotoris, Patroni causae responsis, nec non Theologorum pro veritate sententis; omnibus denique severissime hinc inde libratis, unanimi consensu rescribendum censuerunt: *Consulendum Sanctissimo pro concessione seu declaratione et extensione ad universam Ecclesiam tituli Doctoris in honorem S. Alphonsi Mariae de Liguorio, cum Officio et Missa jam concessis, addito Credo, Antiphona ad Magnificat in utrisque Vesperis: O Doctor, ac Lectionibus I Nocturni: Sapientiam, et VIII. Responsorio: In medio Ecclesiae.* Die 11 Martii 1871.

Postmodum facta horum omnium et singulorum eidem Sanctissimo Domino Nostro Pio Papae IX. per infrascriptum ipsius Congregationis Secretarium fideli relatione, Sanctitas Sua S. Congregationis Rescriptum adprobavit et confirmavit; ac desuper Generale Decretum Urbis et Orbis expediri mandavit, die 23 Iisdem mense et anno.

C. EP. OSTIEN. ET VELITERN. CARD. PATRIZI S. R. C. PRAEF.
Loco ✠ Signi

D. BARTOLINI S. R. C. SECRETARIUS.

